

Gaston Ganault à Offroy et Cie, 2 février 1888

Auteur·e : **Ganault, Gaston (1831-1894)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (27)

Collation1 p. (151r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Ganault, Gaston (1831-1894), Gaston Ganault à Offroy et Cie, 2 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52506>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Date de rédaction [2 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Scripteur / Scriptrice [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Description

Résumé Sur les opérations d'inventaire après décès de Godin et ses actions de la Compagnie du canal de Panama.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Décès](#), [Finances personnelles](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama](#)
- [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Gruise le 2 Janvier 1888

Constant Offroy et
Dauguise - Gobet.

En qualité d'Écuyer du Restaurant.
M. Godin fondateur de l'Association
de Jeux de Paris nous a fait la faveur de nous
laisser venir à leur concours
obligéant à notre basse évaluation.
L'insulte à cequel nous prétendons au
ce moment.

Notre effet, à nos yeux, des moyens
que nous devons faire l'admettre
Madame M^e Maria Godin, dont je veux
que l'honneur soit déclaré à son honneur
la réputation de l'efficacité de nos
génies aux activités pour le compte de
M. Jules le Brun se sont montrées très
désavantageables

Vos lettres à nous j'ai gagné
un temps précieux
à défaut de certitude que j'avais
dans toute leur mesure les renseignements des
lettres de cela sans lesquels je ne
peux pas me permettre de vous donner une réponse.
Telle est, après examen
l'opinion de mon avocat sur la
proposition

J. Gobet

Digne et honnête.